

5. Dez. 78 15

s.B.75.25. - KH/DD/sch

p.A.45.25.

3003 Berne, le 1er décembre 1978

Ministère public de la Confédération
Département fédéral de
justice et police

3003 B e r n e

CONFIDENTIELActivisme kurde

Monsieur le Procureur général,

Le 27 novembre 1978, le 1er secrétaire de l'Ambassade de Grèce en Suisse a pris contact avec notre division et a fait part de ceci:

Récemment, des émissaires d'origine kurde auraient essayé de sonder discrètement le gouvernement grec pour savoir si celui-ci serait disposé à soutenir le mouvement kurde. Le gouvernement grec, ayant déjà suffisamment de soucis avec les Turcs sans qu'il ne complique la situation en accordant un tel soutien, ne se sentirait guère enclin à se lancer dans une telle aventure.

On pense à Athènes que cette démarche kurde est à mettre en relation avec un certain renouveau de l'activisme kurde, renouveau qui a été constaté non seulement dans les pays où se trouvent des minorités kurdes, à savoir l'Irak, la Turquie et l'Iran, mais aussi dans les pays occidentaux où vivent des réfugiés kurdes. Cette effervescence pourrait bien mener dans un futur rapproché à une nouvelle explosion de violence dans les régions habitées par les tribus kurdes. C'est dans ce contexte que se pose la question de savoir d'où vient le soutien dont jouissent les militants kurdes, et qui les finance et leur fournit des armes.

Le 1er secrétaire, qui est au courant des activités déployées par Chérif Vanly (selon des informations grecques, celui-ci jouirait encore de contacts étroits avec le dirigeant kurde Barzani), aurait voulu savoir si nous avions connaissance d'une quelconque "Swiss connection" en rapport avec cette question. Nous avons répondu que nous ne le savions pas, d'abord parce qu'effectivement nous n'avons aucune information de cette nature, et ensuite, parce qu'il nous paraissait improbable que des activités de ce genre venant de Suisse puissent rester cachées longtemps.

- 2 -

Nous avons pensé que cette démarche de l'Ambassade de Grèce et les idées que se fait la Grèce sur ce problème étaient susceptibles de vous intéresser. Si un conflit aigu devait effectivement se développer à nouveau dans le Kurdistan, il serait certainement indiqué de s'assurer que les réfugiés d'origine kurde établis en Suisse ne vont pas chercher à prendre la Suisse comme base de leurs activités politiques et à user de leurs relations avec l'étranger pour essayer de porter atteinte aux bonnes relations que notre pays entretient avec l'Irak, l'Iran et la Turquie (à l'exemple de ce qui s'était produit en son temps avec Chérif Vanly).

Notre interlocuteur grec nous a assuré qu'il nous communiquerait les informations éventuelles qu'il allait recevoir d'Athènes à ce sujet. De notre côté, nous apprécierions aussi d'être mis au courant, le cas échéant, des constatations que vous auriez pu faire vous-même dans cette question. Il va sans dire que nous considérerons ces informations comme confidentielles et que leur source ne sera pas divulguée. Mais, il vous est aussi loisible de transmettre ces informations directement par d'autres canaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'assurance de notre considération distinguée.

Direction politique
p.o.

(Kaufmann)

Copies:

IS
KH
Ambassades de Suisse, Bagdad
Téhéran
Ankara
Athènes

L. 5. Dez. 78 15